

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt et trois, le douze juin le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM., SICAUD, SEBERT, FAUGÈRE, DELSOL, DUBANT

Absents excusés : MM BOURDEAU, SOULIVET

Pouvoir : de M. BOURDEAU à MME CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

L'ordre du jour, concerne la première étape de l'élaboration du PLUi-H ; Analyse du potentiel foncier en densification. Le Conseil Municipal est invité à apporter des observations sur les propositions de modifications des zones à urbaniser et des parcelles divisibles de notre commune de Mazion. Après étude au cas par cas et débat la carte proposée par la Communauté des Communes de l'estuaire est validée ; Il est précisé que toutes les parcelles en zone constructible sur l'ancien PLU, ne seront pas impactées négativement par le nouveau projet PLUi-H.

Madame le Maire et Madame la Première Adjointe, font lecture du questionnaire « Projet de développement et d'aménagement durable » proposé par la Communauté des Communes de l'Estuaire afin de prioriser les objectifs de la commune de Mazion. Ce questionnaire regroupe plusieurs schémas proposés sur quatre thèmes principaux et plusieurs sous-thèmes :

- **Validation et hiérarchisation des enjeux :**
 - Démographique,
 - Logement,
 - Formes urbaines et architecturales,
 - Mode d'urbanisation,
 - Mobilité : le réseau, les modes,
 - Activités économiques : les secteurs, la localisation,
 - Agriculture : viticulture,
 - Cadre de vie : armature territoriale,
 - La ressource en eau,
 - Energies renouvelables,
 - Risques et nuisances,
 - Tourisme : dynamiques et hébergement,
 - Milieux naturels.

- **Résultats des scénarios qualitatifs :**
 - Armature territoriale
 - Démographie,
 - Logement,
 - Cadre de vie,
 - Organisation spatiale,
 - Environnement,
 - Agriculture, viticulture,
 - Activités économiques et emploi,
 - Paysage et patrimoine,
 - Energies et ressources,
 - Déplacements et mobilités,
 - Tourisme : dynamiques et hébergements.
 - ***Le conseil Municipal après débat, a validé ou non les propositions faites, et émis ses observations.***
- **Choix d'un scénario quantitatif :** *Il concerne le nombre d'habitants supplémentaires que les élus sont prêts à accueillir à l'horizon 2035 et sous certaines conditions : des disponibilités foncières, de favoriser la densification au sein du bourg, de la capacité de l'assainissement, des ressources en eau suffisantes.*
Ces scénarios se fondent sur les objectifs définis du SCoT de Haute Gironde Blaye-Estuaire.
 - **Scénario 1** - 0 croissance démographique : optimiser le bâti existant.
 - **Scénario 2** - intermédiaire : accueil modéré de la population (ralentissement de l'évolution constatée).
 - **Scénario 3** - au fil de l'eau : poursuite de l'évolution constatée (objectif du Scot).
 - ***Le Conseil Municipal, après débat, a validé, le scénario 2, plus réaliste et le plus conforme à ses objectifs. De plus il a émis des observations, pointant les paradoxes du projet (par exemple : densifier l'urbanisation du bourg, tout en luttant contre l'artificialisation des sols.***
- **Suggestions supplémentaires définies par chaque commune de la Communauté de l'Estuaire :** *Complément d'information à apporter au projet, les logements vacants, le taux de rétention foncière, le taux de densité brute de logements à l'hectare, pour respecter le cadre de vie souhaité, sur la commune de Mazion.*
 - ***Le conseil Municipal, complète le questionnaire arguments à l'appui.***

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame le Maire informe le Conseil Municipal ; Afin d'organiser, l'arrêt du ramassage des poubelles en porte à porte, le SMICVAL propose l'installation de 3 points de collectes, jugés insuffisants : la demande d'un 4^{ème} point de collecte va être faite.

*Prochain conseil municipal : 04 juillet 2023
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20*